

# Conseil de quartier Vernon

11 juin 2025 – Agora – 40 habitants

Elus présents : Jacques Mesas, Hervé Spaletta, Juanito Garcia, Franck Giret, Joël Lainé, Adrien Legros

## 1. Retour sur les questions précédentes

- **Sécurité routière sur la rue de Châteaudun**

Ce sujet était au cœur du précédent conseil de quartier. La ville a missionné un bureau d'études pour étudier un projet de sécurisation du cœur de hameau et il va être présenté ce jour aux participants avec des propositions d'aménagement. Les retours des participants seront intégrés à la réflexion.

- **Boite à livres**

Une boite a été installée la semaine dernière à côté de l'église. Elle a été intégralement réalisée par Monsieur Et Madame Chardon à titre bénévole. Monsieur le Maire et les élus remercient leur engagement.

Un habitant rappelle qu'il y a l'excédent de terre qui doit être retiré.

**Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques**

- **Fête des voisins**

Elle s'est déroulée le vendredi 6 juin. Les organisateurs sont remerciés.

- **Poubelle taguée**

La poubelle signalée a été remplacée.

- **Contrôles de vitesse**

Plusieurs opérations de contrôle de vitesse ont été effectuées par la Police Municipale sur la RD925 donnant lieu à des verbalisations. Il est alerté néanmoins que les excès de vitesse sont parfois le fait d'habitants du quartier. Une habitante confirme en évoquant les vitesses excessives constatées rue Basse qui sont principalement le fait de riverains. Monsieur le Maire en appelle à la responsabilité de chacun.

- **Chemin de la Planche Narde**

Il est de nouveau signalé que le chemin n'a pas été fauché.

**Suite donnée : Demande d'intervention au service des espaces verts.**

## 2. Présentation du projet d'aménagement et de sécurisation du cœur de hameau de Vernon

Il est rappelé que suite aux difficultés exprimées en conseil de quartier, la Ville a décidé d'étudier la possibilité de réaménager le cœur du hameau de Vernon pour plus de sécurité et une circulation apaisée.

Un premier audit a été demandé en 2023 au Conseil départemental du Loiret. C'est une étape préalable obligatoire pour tout projet d'aménagement d'une route départementale. Les conclusions ont été rendues en 2024 qui ont confirmé les difficultés relevées par la ville et émis des intentions possibles d'aménagement.

Début 2025, la ville a donc missionné un maître d'œuvre pour élaborer un projet d'aménagement pour la section allant de l'auberge de jeunesse à la rue de l'église afin d'apaiser la traversée du cœur de hameau où la voirie est la plus étroite et avec une faible visibilité. Il en est ressorti des propositions d'aménagement. L'objectif de la réunion est de concerter les participants sur plusieurs options proposées par le bureau d'études. Les éléments discutés ne sont pas décisionnels cependant et la réflexion se poursuivra sur le 2<sup>e</sup> semestre 2025 avec le bureau d'étude et le département pour un projet qui pourrait voir le jour en 2026 (sous réserve de décisions des élus en place compte tenu des élections municipales prévues en mars).

Une étape préalable sera le remplacement d'une conduite d'eau située entre l'auberge de jeunesse et la route de Messas. Elle date de 1956 et est en fonte grise très cassante, hors elle contrôle l'ensemble de l'alimentation en eau de Vernon au-delà de l'auberge de jeunesse. Elle doit impérativement être remplacée avant la rénovation de la voirie. Cela pourrait être réalisé par SUEZ au 2<sup>e</sup> semestre 2025.

**Note complémentaire :** Après le conseil de quartier, un travail affiné avec Suez a permis de déterminer que la durée du chantier pourrait être optimisée à 2 semaines seulement si on le réalise immédiatement avant le chantier de voirie. Le remplacement sera finalement décalé en 2026 pour être réalisé sur le même planning que le chantier de voirie.

Plusieurs points sont évoqués qui ne sont pas discutés en réunion, car ils sont communs à tous les scénarios d'aménagement présentés :

- Un redressement du carrefour de la rue Basse et de la rue de Chateaudun, qui doit permettre de casser la vitesse des véhicules entrant dans la rue et de mieux sécuriser les insertions. Ceci permettra un élargissement des trottoirs.
- Un redressement similaire du carrefour du chemin du Verger aux Laurières pour les mêmes raisons.
- L'optimisation du stationnement autour de l'église : il est recherché les solutions permettant d'obtenir le nombre maximum de places possibles.
- L'installation d'arceaux à vélo proches de l'église et/ou des arrêts de bus.
- Un engazonnement des abords de l'église.
- Une redéfinition probable de la longueur de la zone 30 qui actuellement n'est pas respectée notamment car elle est beaucoup trop longue. Certaines parties pourraient repasser de 30 à 50 km/h. En contrepartie, des aménagements supplémentaires pourraient être ajoutés en amont ou en aval du cœur de hameau.

Les points qui sont soumis à discussions sont :

- L'aménagement du carrefour Route de Messas/Rue de Chateaudun : deux options sont possibles pour faire ralentir les véhicules : un plateau surélevé ou un carrefour à feux. Ces deux solutions ne permettent pas les mêmes améliorations sur les trottoirs.
  - Les participants expriment une préférence pour le carrefour à feux qui, bien qu'il impactera les temps de parcours quotidiennement, serait plus efficace pour casser la vitesse et permettrait d'améliorer la largeur des trottoirs très étroits à cet endroit.
- L'aménagement des trottoirs entre la route de Messas et la rue Basse : le bureau d'étude a proposé deux scénarios, l'un qui conserve la possibilité de certains stationnement sur trottoir, et le second qui les supprime totalement pour préserver l'espace pour les piétons, voir créer du paysagement.
  - Les participants privilégient la solution sans stationnement mais sont conscient que les quelques riverains impactés ne sont pas présents et auraient surement des arguments à présenter.
- La mise en accessibilité des arrêts de bus : c'est une obligation légale et elle conditionne l'obtention de certaines subventions de la Région Centre-Val de Loire. Cependant, c'est un aménagement lourd et très impactant. Deux options sont envisageables : la mise aux normes des deux arrêts face à face, proche de leur emplacement existant, ce qui créerait une écluse avec sens de priorité au droit du 167 rue de Chateaudun, ou bien un positionnement en décalé : l'arrêt montant serait mis au bout de la rue de l'église ce qui oblige à faire évoluer cette rue étroite pour en faire une impasse accessible uniquement depuis la rue Basse, l'arrêt descendant serait positionné après le pub au droit du transformateur.
  - Bien que remodelant sensiblement la circulation, la solution dans la rue de l'église est privilégiée.
- Le déplacement des points d'apport volontaire : leur localisation rue de l'église est déjà complexe pour la collecte et pose des problèmes de nuisances sonores pour les riverains immédiats et de salubrité à l'abord d'une aire de jeux. Il est proposé un déplacement au niveau de l'entrée de ville en arrivant de Cravant.
  - Majoritairement, les participants ne sont pas opposés au déplacement à l'entrée de ville.
- L'aire de jeux : il est proposé son remplacement et la remise en place d'une clôture de protection afin d'empêcher notamment les déjections canines au pied des jeux. Il est possible soit de la repositionner au même endroit, soit de la décaler au nord de l'église, dans l'angle formé par le transept et la nef actuellement inexploité. Cette solution nécessite en revanche d'abattre un arbre qui se trouve à cet emplacement.
  - La solution du déplacement est privilégiée mais il faut revoir les propositions d'implantation des portillons tels que présentés dans le document.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et indique que la réflexion va se poursuivre et que les élus reviendront vers eux lorsque le projet sera plus abouti.

La présentation sera jointe au compte rendu pour les personnes absentes.

### 3. Questions nouvelles

#### - Nuisances sonores

Une habitante demande que soient rappelés les horaires encadrant les travaux bruyants.

Il est rappelé les horaires fixés par un arrêté municipal de 2024 : du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement. Ces horaires ont été rappelés dans le dernier bulletin municipal.

#### - Eclairage public

Une habitante explique qu'elle travaille à partir de 4h15. Elle demande s'il serait possible d'allumer uniquement sa rue à cette heure-là car cela la rassurerait.

Monsieur le Maire rappelle l'histoire de l'extinction nocturne de l'éclairage public et il explique que ceci n'a pas d'impact sur la délinquance. Il rappelle que les horaires d'extinction ont été élargis suite à l'envolée des prix de l'énergie qui a suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine. Il y a déjà eu un petit ajustement pour allumer un peu plus tôt le matin (5h45 au lieu de 6H00) afin de coïncider avec les horaires du premier train. Cependant, les horaires ne peuvent pas être fixés au cas par cas en fonction de chaque riverain.

#### - Chemin des Buissons

Il y a eu de nouvelles constructions chemin du Buisson il est demandé si la route sera prolongée. Joël Lainé confirme que l'extension de la voirie est prévue pour aller jusqu'à la dernière entrée de maison.

#### - Circulation des camions sur la rue de Châteaudun

Une habitante se plaint du nombre de camions sur la RD925.

Il est expliqué que la rue de Châteaudun est sur une route départementale qui est une ancienne nationale constituant un axe stratégique nord-sud entre la Beauce et la Sologne. La ville ne peut pas, seule, décider de contraindre le trafic routier sur cet axe. Ceci doit se dialoguer avec le Conseil départemental du Loiret, mais aussi les départements du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir puisque la route débute à Châteaudun. Or, pour ce trajet, il n'existe pas de route alternative qui soit plus adaptée au trafic routier. Il ne serait pas réaliste de dévier le trafic vers des routes encore plus petites et moins adaptées, ce serait dangereux. De plus, le pont de Beaugency autorise le trafic de certains poids lourds qui ne peuvent pas passer sur les ponts de Meung-sur-Loire et Muides-sur-Loire. Pour éviter Beaugency, ceci leur imposerait de passer par Blois ou Orléans, ce qui signifie de très nombreux kilomètres supplémentaires, donc des coûts d'exploitation, du temps et de la pollution en plus.

Par ailleurs, une étude de circulation réalisée en 2022 et 2023 a montré que plus de 80 % des véhicules qui roulent sur notre commune s'arrêtent à Beaugency ou sur une commune limitrophe (desserte des entreprises, commerces, services, établissements scolaires). Ces véhicules ne peuvent pas être évités. Le trafic de transit ne représente qu'un véhicule sur 6 environ et sans alternative crédible, il ne peut être envoyé ailleurs.

C'est la raison pour laquelle l'action engagée par la municipalité portera sur la sécurisation de la RD 925, pour réduire la vitesse et donc les nuisances sonores et pour sécuriser les piétons et cyclistes.

- Fêtes des voisins

Une habitante demande comment les personnes ont été prévenues de la fête des voisins qui a eu lieu quelques jours plus tôt car elle n'avait pas l'information. Un habitant répond que les bénévoles qui organisaient ont distribué plus d'une centaine de flyers (imprimés gratuitement par la Mairie) mais cela ne couvre effectivement pas tout le hameau. Il est proposé à la personne qui habite plus loin d'initier une autre fête des voisins dans sa partie du quartier, elle pourra aussi bénéficier de flyers gratuits.

- Vitesse rue Basse

Une habitante se plaint de la vitesse excessive de certains riverains de la rue Basse. Il semble que le panneau ne serait plus visible. Un riverain explique que c'est notamment le fait de la factrice.

**Suite donnée : Transmis pour information à la police municipale**

- Cour Fleurie

Une habitante explique qu'il y a un problème de visibilité au sortir de la cour fleurie lorsque des véhicules sont stationnés, un fourgon en particulier. Il est proposé à la personne qu'elle tente d'abord d'ouvrir le dialogue avec le propriétaire du fourgon et si le dialogue ne permet pas de résoudre la situation, qu'elle fasse alors appel à la Police municipale.

- Vide grenier

Une habitante propose aux personnes présentes de se réunir à plusieurs pour rétablir un vide grenier qui existait autrefois dans le quartier. Elle demande de l'aide de plusieurs personnes pour s'allier pour l'organisation. Hervé Spaletta livre son expérience d'ancien organisateur et invite les habitants à se mettre en lien les uns avec les autres. La ville pourra apporter un soutien logistique (barrières, impression de flyers ou d'affiches...).

Deux habitantes proposent l'organisation alternative d'un vide-maisons. M. Spaletta confirme que c'est une autre possibilité mais qui n'a pas les mêmes effets sur l'animation du quartier et la création de rencontres entre les personnes, car lors du vide grenier la rue basse était piétonnisée.

- Cimetière

Un habitant demande comment sont gérées les mauvaises herbes du cimetière.

Il est expliqué que la ville n'a plus le droit d'utiliser de pesticides dans les cimetières depuis 2 ans. Dès lors, on se dirige progressivement vers une végétalisation naturelle des cimetières et le retour d'herbe dans les allées. Lorsque l'enherbement d'une allée est assez dense, les agents passent simplement la tondeuse. Pour les autres allées, ils passent la débroussailluse. Depuis 2024, une nouvelle organisation a été mise en place qui permet fait intervenir les agents toutes les deux à trois semaines selon la pousse. Si les habitants constatent des problèmes, ils sont invités à les faire remonter aux services techniques ou aux élus.

- Vidéoprotection

Un habitant rappelle qu'il y avait eu une caméra temporaire dans la rue de l'église qui avait eu un effet dissuasif sur certaines nuisances. Il demande si une nouvelle période pourrait être effectuée.

Monsieur le Maire rappelle que s'il y a des trafics ou des nuisances, il faut prévenir la gendarmerie nationale ou la police municipale pour qu'ils intensifient leurs rondes dans le secteur. Cela a un effet sur les nuisances. Revenant sur un propos, il témoigne aussi que contrairement à certains raccourcis, les faits d'incivilités constatés ne le sont pas uniquement par les jeunes. Il donne l'exemple d'une dame âgée qui a été interpellée alors qu'elle était en train de voler des plantes dans les jardinières de la rue du Pont récemment.

Il insiste sur la nécessité que les nuisances et occupations illicites soient bien signalées à la Gendarmerie ou la Police municipale au moment où les faits se produisent. Lorsqu'elles sont signalées des jours ou des semaines plus tard, cela n'a pas du tout les mêmes effets. Des signalements au bon moment ont permis récemment la saisie de 3 moto-cross non homologuées qui causaient des nuisances dans leur quartier.

Il est expliqué qu'il y a aussi un riverain qui fait de la mécanique sur le trottoir et il y stocke des véhicules.

**Suite donnée : Transmis pour information à la police municipale**